



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E13843

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1965  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 28/05/2009  
408 382

Raison sociale : DEBERNARD ETABLISSEMENTS

3 RUE ALBERT POTTIER  
49650 ALLONNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ANGERS

Téléphone : 02 49 65 33 03

Fax :

Siret : 666 580 212 00049

Portable :

Code NACE : 4322A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 49 1355 02 0

E-mail : habitat@debernard.eu

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

MMA IARD 140759846

DEBERNARD JEROME PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 140759846

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	27/01/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/01/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	27/01/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	27/01/2021
o Ventilation mécanique	27/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS  
81, RUE DES PONTS DE CE  
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.